



Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 59 14
Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS.....	2
1.1	Rappel des objectifs.....	2
2	Réalisation.....	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés	3
2.5	Les sorties des logements accompagnés	5
2.6	Durée moyenne d'occupation	5

1 Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS

1.1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devrait permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

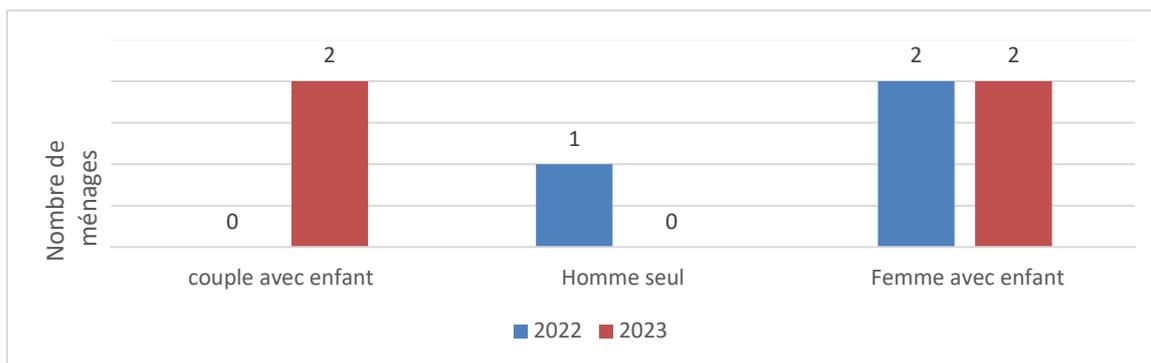
Depuis mi 2022, nous avons deux logements d'insertion en gestion, loués auprès d'Alsace Habitat (1 T3 et 1 T4) à Wissembourg.

Pour cette année 2023, nous avons combiné une période totale de vacances de 3.5 mois pour ces 2 appartements.

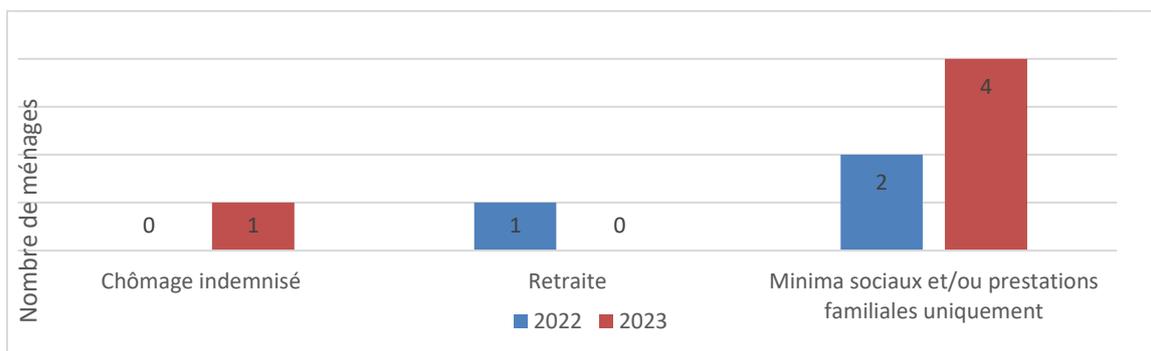
Nous étions à la recherche d'un 3ème appartement pour le dispositif afin de permettre d'amortir ces périodes de vacances entre locataires et ainsi couvrir les 12 mois conventionnés. Nous recherchions sur le secteur de Haguenau mais ce territoire restant une zone de relogement très tendue, nous n'avons pu obtenir qu'en octobre 2023 un appartement de type T4 avec le bailleur BATIGERE. Nous y avons installé une famille quelques jours après la remise des clés faites par le bailleur auprès de l'association.

Pour l'année 2023, l'association aura alors accompagné 4 ménages sur le secteur Nord Alsace.

2.2 Composition familiale



2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources



Les ressources des ménages peuvent être cumulatives.

Un des 4 ménages accompagné a accumulé une dette de loyer dès l'entrée dans les lieux. Effectivement, les APL leur ont été versées directement pendant près de 4 mois avant régularisation de la situation auprès de la CAF. En parallèle, la famille ne nous a pas reversé ces allocations, qu'elle a intégralement dépensé.

En fin d'année, la famille avait près de 900€ de dette locative. En lien avec le couple et le mandataire délégué pour une mesure de gestion au budget, un accord avait été arrêté pour un remboursement de 100€ par mois en vue de résorber la dette.

Les autres ménages sont à jour de leur loyer en fin d'année 2023.

Remarque : Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, gestion financière et administrative, santé... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à renseigner un SI-SIAO.

Nous observons que pour des situations de mise à l'abri, d'insécurité financière et/ou locative, les ménages abandonnent leur premier souhait de relogement géographique, pour accepter une place en logement d'insertion à Wissembourg.

Effectivement, les familles intègrent parfois un logement à Wissembourg même si cela ne semble pas leur convenir en premier lieu, car elles préfèrent souvent se rapprocher des grandes agglomérations. La situation d'urgence donne priorité à la sécurité d'un logement plutôt que sa localisation. Les rendez-vous de préadmission permettent de conforter les familles dans leur choix et effacer les idées reçues sur cette localisation 'non priorisée'.

C'est ainsi que nous avons accueilli 2 familles distinctes dans ce type de situation dans les deux logements vacants de Wissembourg.

Tout d'abord, la **famille N**, d'origine afghane, un couple avec 2 adolescents de 19 et 17 ans, qui est arrivée mi-janvier 2023 dans le logement T4 de Wissembourg. Isolée dans un petit village alsacien dépourvu de tous services, commodités et transports en commun, la famille souhaitait se rapprocher d'une grande agglomération et d'une partie de la famille déjà présente dans l'Eurométropole. Vivant dans une seule pièce d'un logement type T3 en cours de travaux et sans isolation, la famille a rapidement accepté la proposition pour ce logement à Wissembourg, même si finalement ce secteur n'était précédemment pas envisagé. Cette orientation a pu se faire grâce à l'évaluation de terrain effectuée par le travailleur social, délégué par la commission du FSL pour un bilan diagnostic. L'orientation a pu alors transiter en interne tout en respectant la procédure du SI SIAO.

La **famille HH** est la seconde famille qui a intégré le 2ème logement, type T3 à Wissembourg, fin mars 2023. Il s'agissait également d'un ménage repéré par suite d'une délégation de la commission FSL pour un bilan diagnostic.

L'évaluation de situation a donné lieu à la proposition de logement, même si cette famille souhaitait impérativement être relogée à Haguenau. Une fois de plus la précarité et l'urgence de leur situation a justifié de prioriser ce secteur non souhaité initialement. Effectivement, il s'agissait d'une famille vivant dans une caravane délabrée, sans chauffage, eau courante et électricité dont les portes ne fermaient plus en plein hiver. Le couple avec ses trois enfants de 9, 6 et 3 ans a rapidement fait le choix d'accéder à un logement sain et confortable pour le bien être de leur famille.

Nous avons installé **Mme G** et ses 4 enfants dans le logement T4 de Haguenau fin octobre 2023. À la suite de sa séparation et la procédure de divorce en cours, Mme G avait besoin rapidement de quitter le domicile conjugal pour sa santé mentale et psychologique. Accompagnée par le service du CIDFF dans les démarches, les travailleurs sociaux

partenaires nous ont alerté de cette situation et déposé une demande au SI SIAO, qui a pu aboutir à l'obtention de ce nouveau logement.

2.5 Les sorties des logements accompagnés

En 2023, nous pouvons observer une seule sortie de logement, relativement particulière. Il s'agit de **Mme R**, une jeune femme avec ses 2 enfants en bas-âge : 6 mois et 2 ans. Elle a signé un bail pour le logement T3 à Wissembourg le 31/01/2023. Dans l'urgence de devoir quitter son ex-compagnon menaçant, elle a accepté cette proposition de logement d'insertion. Trois jours après, elle nous annonçait son souhait de restituer les clés de ce même logement, en avançant que prochainement elle obtiendrait l'attribution d'un logement du parc social. En date du 2 février 2023, nous avons établi un état des lieux de sortie.

2.6 Durée moyenne d'occupation

Pour l'année 2023, le calcul de cette donnée reste délicat.

Effectivement, 3 des 4 familles ont intégré le logement en cours d'année 2023 et y sont encore. La priorité pour ces familles a déjà été une première phase d'installation, d'adaptation et de stabilisation de leur situation en intégrant le logement.

La phase où le travail de relogement s'enclenche n'a pu être entamée que par la famille N, installée depuis janvier 2023. Effectivement, en fin d'année, nous avons pu amorcer ce travail en mettant à jour la demande de logement social et en instruisant une demande prioritaire type ACD.

Les deux autres familles, HH et Mme G, ont besoin de poursuivre cette phase de stabilisation, leur entrée dans le logement étant plus récente.

C'est seulement avec la situation de **Mme R**, que nous pouvons noter une sortie de LI. Cependant, comme précisé précédemment, cette durée d'occupation n'est pas représentative car elle n'a été que de 3 jours.

Ainsi, nous pouvons vous présenter les éléments suivants :

- Famille N : 11 mois ½ d'occupation pour 2023
- Famille HH : 9 mois
- Mme G : 2 mois ½
- Mme R : 3 jours